

# Règlement du périscolaire de JEZAINVILLE

Les enfants accueillis sont sous la responsabilité des animateurs et du Maire.

Un animateur sera chargé des soins, son rôle est de constituer les trousse de secours. Les soins apportés aux enfants et animateurs seront portés sur un registre par l'animateur et lui seul.

L'animateur doit respecter les horaires, que ce soit en présence des enfants comme pour les réunions de travail.

La tenue des locaux est assurée par l'équipe d'animation.

Les animateurs auront à vérifier la fermeture des portes et des fenêtres, à chaque fin de journée.

Il est important que chacun respecte les règles de vie en collectivité : ne pas dégrader les locaux, le matériel, respect des autres ...

Il est demandé aux enfants d'observer un comportement correct et respectueux, tant vis-à-vis du personnel que des autres enfants.

L'accueil collectif de mineurs ne peut être pleinement profitable à l'enfant que si celui-ci respecte :

- les lieux, les locaux et le matériel
- les autres enfants et leur tranquillité
- le personnel encadrant

Tout enfant utilisant l'accueil périscolaire doit être au préalable inscrit auprès de la Mairie, **cette inscription est obligatoire.**

## Attitude et obligations des enfants :

L'accueil périscolaire est un service rendu.

Les enfants qui le fréquentent sont tenus de respecter les règles élémentaires de discipline et de vie en collectivité.

Ils doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement. Ils doivent tenir compte des observations qui leur sont faites et faire preuve de citoyenneté.

Respect du matériel mis à disposition.

Enfin, ils ne sont pas autorisés à détenir des objets dangereux.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de l'accueil périscolaire et la vie collective, les parents reçoivent un premier avertissement oral ou écrit de la part du Maire.

En cas de récidive, un rendez-vous sera organisé en Mairie avec les parents afin de rechercher des solutions avant une éventuelle exclusion.

Pour le cas où le comportement de l'enfant ne se serait pas amélioré, et si sa présence devait être un risque pour lui-même ou pour le groupe, une exclusion définitive pourra être envisagée, en fonction de la gravité des faits reprochés.

Les parents, responsables de leur enfant, doivent veiller à ce que son attitude soit conforme à la vie en collectivité. Ils supportent les conséquences du non-respect des dispositions énoncées dans cet article ainsi en cas de bris de matériel ou déprédation dûment constaté par le responsable de l'accueil périscolaire, le coût de remplacement ou de remise en état sera à la charge des parents.

L'attention des parents est attirée sur le fait que l'attitude d'un enfant peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Enfin, pour la bonne marche du service et dans le respect des libertés de chacun, il est rappelé aux parents de respecter scrupuleusement les horaires identifiés à l'inscription et stipulés dans le présent règlement.

## **Fonctionnement du centre**

L'accueil collectif de mineurs se situe à l'Ecole de JEZAINVILLE.

PERISCOLAIRE : accueil des enfants fréquentant l'Ecole de JEZAINVILLE.

## **Tarifs et horaires du périscolaire**

De 07 h 30 à 08 h 30 lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi à 2,50 €

De 16 h 15 à 17 h 30 lundi, mardi, jeudi, vendredi à 3,15 €

Toute tranche horaire entamée sera facturée intégralement.

## **Modalités d'inscriptions**

Remplir la fiche de renseignement

### ***Présences occasionnelles***

Elles sont envisageables dans la limite des places disponibles.

### ***Absences***

Toute absence aux accueils du matin ou du soir quel qu'en soit le motif doit être impérativement signalée 48 h à l'avance sauf maladie le jour même (justifiée par un certificat médical).

Sans respect du délai de prévenance, le temps d'accueil vous sera facturé.

Toute absence non justifiée vous sera facturée.

Tout repas réservé vous sera facturé.

**L'inscription est obligatoire avant la fréquentation.**

**Dossier incomplet = Inscription non validée**